

Dépot légal 15-12-827

www.magazinehaitiespoir.site

58, Vol. 2, du 11 au 17 Octobre 2026

Magazine HAITI-ESPOIR

Revue de l'actualité nationale et internationale



Tél (+509) 3475 1155 / 56220262

Modification du décret électoral

**L'ONU
EST-ELLE
PRISE
DE
COURT?**



Éventuelle défaite de Lula

**UN SÉISME
GÉOPOLITIQUE
EN PERSPECTIVE !**



Élections en Haïti :

**Les décisions
engagent
les actes
convainquent**



JIHAN DIMACK

**SACRÉE MISS
GRAND
INTERNATIONAL
2026**

Jihan Dimack

Fin de carrière en sélection pour Lionel Andrés Messi:

MINIMUS, SED MAXIMUS ! LE PLUS PETIT, MAIS LE PLUS GRAND !

Par Jean Hénoc Faroul



Lionel Andres Messi, celui dont on exigeait tout !

Le Mardi 6 Octobre 2026 deviendra l'une des dates les plus mémorables dans les annales sportives mondiales. En cette date, le plus grand sportif de l'histoire et du football a raccroché ses crampons argentins, en prélude à la retraite totale. Ce que des milliards de fans repartis sur les cinq continents, redoutaient, est enfin arrivé. Après 22 ans de carrière professionnelle, dans une ambiance pleine d'émotions, le match d'adieu en sélection du génie argentin, **Lionel Andrés Messi**, s'est tenu au *Stade Monumental* de Buenos Aires, la Mecque du football argentin. Il a connu un record de vues : 3.1 milliards de téléspectateurs contre 3 milliards pour la Coupe du Monde 2022, et 4 fois de plus que le Super Bowl le plus vu (135,4 millions de téléspectateurs).

Au match d'exhibition entre les sélections Argentine et Béninoise, comme dans ses habitudes, la "Pulga" a marqué son dernier but et livré ses deux dernières passes décisives sous les couleurs nationales de ce pays qui ne savait comment lui rendre le plus grand hommage. Ce joueur n'avait presque pas de nationalité : on lui préférait sa propre sélection nationale, son propre drapeau. Il était

plus Terrien qu'Argentin. Après le 6 Octobre, nombreux sont ceux-là qui, à travers le monde, se désintéresseront du foot. Et pour cause !

<< J'ai tout donné. Je n'ai plus rien à offrir, et puis il y a de jeunes joueurs très prometteurs qui montent et qui méritent leur chance >>, a dit Messi les larmes aux yeux à l'issue de la rencontre. D'aucuns pensent qu'il aurait pu jouer encore 4 ans, au regard de ce qu'il vient de faire à la Coupe du Monde 2026 où, malgré ses 39 ans d'âge, il aura été le meilleur joueur parmi des jeunes dans la vingtaine à peine.

Alors qu'on l'attendait sur les bans de touche, il a conduit l'Argentine à sa troisième finale en 4 coupes du monde d'affilée, au cours desquelles 2 coupes ont glissé entre les doigts de l'enfant miraculeux, du sauvé des eaux de la ville de Rosario. Il a semblé même que l'Argentine fût obligée de se laisser battre par l'Espagne pour éviter les sanctions de la FIFA et pour le bien du mercantilisme sportif...

L'histoire de Messi peut faire méditer sur les choses de la vie. Pour mille cinq cents dollars par mois, que les clubs

argentins avaient refusé de payer, le déficit en hormone de croissance dont il souffrait, aurait pu donner une autre direction à sa vie sportive. Heureusement que le FC Barcelone et son école de foot "La Masia" s'en chargèrent. Il le leur a bien rendu, en faisant de ce club, la référence du "juego bonito" et l'une des plus terribles équipes de foot au Monde.

Avec le Club Barcelone, il a tout gagné en Europe. En sélection senior, il a donné une Coupe du Monde, 3 finales de Coupe du Monde et deux Copa América à l'Argentine. Sur le plan individuel, Messi a tout gagné. C'est le joueur le plus titré actuellement avec le plus grand nombre de ballons d'or. Malgré sa petite taille (1m67), il fut, comme le musicien brésilien Nelson Ned , <<El pequeño gigante>> (le petit géant).

En 2006, Lionel Messi avait joué son premier match professionnel où il avait marqué sur une passe décisive du Brésilien Ronaldinho Gaúcho, une sorte de grand frère pour

le jeune talent. Ce fut le point de départ d'une carrière époustouflante qui a fait les délices des amateurs du ballon rond. En guise de vrais détracteurs, il a plus connu de jaloux.

Pour Lionel Messi, les statistiques n'ont aucun sens. Calme et généreux envers ses coéquipiers, il n'a jamais montré de convoitise ni d'engouement pour comptabiliser des buts. Ses réalisations, en fait le meilleur ratio, sont venues sans trop les rechercher. Le plus difficile a toujours été fait avec la plus déconcertante aisance.

Il a symbolisé tout ce qu'il y a de beau dans le football. Le monde va attendre longtemps encore pour voir émerger un nouveau Lionel Messi.

Au revoir Leo ! Les gens des cinq continents le savent : *All good things come to an end ! Toutes les bonnes ont une fin ! Todo lo bueno tiene un final !* Le monde salue tes exploits au football, le sport-roi.

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- Master en droit / Relations Internationales
- Licencié en Droit,
- Défenseur des Droits Humains
- Licencié en Communication Sociale,
- Certifié en Administration Publique,
- Certifié en Analyse de l'Information
- (ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège),
- Certifié en Droits Humains
- (Université du Pays Basque, Espagne),
- Journaliste de carrière,
- Ancien fonctionnaire de l'ONU,
- Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI).



HAITI-ESPOIR IDENTIFIER LES PROBLÈMES; DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES; RECHERCHER LEURS CAUSES; SENSIBILISER LES GENS; ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS!	Générique <table> <tr> <td data-bbox="670 1586 1138 2139"> Directeur Général : Me. Jean Hénoc Faroul Rédacteur en chef Me Jean Hénoc Faroul Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Yves Junior Vancol Me Manfred Siméon Me Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Martine Milard Homère Jean Emmanuel Voltaire </td><td data-bbox="1156 1586 1654 2139"> Promotion Reporter Thomas Goldy Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean Art graphique Alexis Jean Billy </td></tr> </table>	Directeur Général : Me. Jean Hénoc Faroul Rédacteur en chef Me Jean Hénoc Faroul Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Yves Junior Vancol Me Manfred Siméon Me Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Martine Milard Homère Jean Emmanuel Voltaire	Promotion Reporter Thomas Goldy Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean Art graphique Alexis Jean Billy
Directeur Général : Me. Jean Hénoc Faroul Rédacteur en chef Me Jean Hénoc Faroul Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Yves Junior Vancol Me Manfred Siméon Me Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Martine Milard Homère Jean Emmanuel Voltaire	Promotion Reporter Thomas Goldy Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean Art graphique Alexis Jean Billy		

UN SÉISME GÉOPOLITIQUE EN PERSPECTIVE !

Par Jean Hénoc Faroul



Ignacio Lula Da Silva et Flavio Bolsonaro

La nouvelle est tombée comme un couperet. Le Président sortant du Brésil, **Ignacio Lula Da Silva**, est arrivé en deuxième position au premier tour de la présidentielle brésilienne le Dimanche 4 Octobre 2026. Son grand rival, **Flavio Bolsonaro**, fils de l'ancien Président **Jair Bolsonaro**, a gagné la première place avec **47.03%** des votes contre **45.16%** pour Lula. La surprise a été grande, car la moyenne des derniers sondages de Septembre donnaient 39,4 % des intentions de vote à Lula contre 33,6 % à Bolsonaro. Mieux que des marges d'erreur élevées, ce sont les indécis (27%) qui, en définitive, auront fait pencher la balance du côté du candidat du Parti Libéral (PL, extrême-droite). Quelque chose n'a donc pas été fait par le camp Lula ou réalisé par l'équipe de Bolsonaro pour attirer ces indécis qui représentaient un quart des intentions de vote.

Vu les grands enjeux géopolitiques et de politique interne, la présidentielle était évidemment la plus importante, mais les joutes de dimanche dernier s'agissaient en fait d'élections générales appelées à remplacer le Président de la République, le Vice-Président, la Chambre des Députés

au complet, les deux tiers (2/3) du Sénat fédéral, les Gouverneurs des États fédérés et les Assemblées de ces États. À la Chambre Basse, le parti libéral a remporté 121 sièges contre 88 pour le parti des travailleurs ; le parti d'union progressiste, 87 ; le parti démocratique social, 43, et les autres partis, 174. Au Sénat fédéral, 19 sièges sont allés au PL contre 6 au PT.

Malgré l'avantage de Lula aux sondages, le Magazine HAITI-ESPOIR avait prédit que si le chef du Parti des Travailleurs (gauche) ne gagnait pas les élections dès le premier, il connaîtrait la même défaite que l'ex-Président colombien Gustavo Petro. Il ne pourrait visiblement pas compter sur un report de votes des candidats mineurs presque tous de droite comme Bolsonaro : les **Augusto Curry** (Centre, 2.89%), **Renan Santos** (Droite, 2.24%), **Ronaldo Caiado** (Droite, 2.18%). Avec sa deuxième position, la situation est devenue encore plus compliquée. Un report des votes du centriste Curry, en sa faveur, ne pourra sauver Lula de la défaite, alors qu'une partie des scores des candidats malheureux de la droite modérée suffira pour donner la victoire à Bolsonaro.

Lula semble plus populaire dans le reste du monde que dans le pays de la Samba et du "futebol". L'homme a embrassé la cause d'un monde multipolaire basé sur la fin de la domination unipolaire étatsunienne, laquelle s'étant renforcée dans le monde après la dislocation de l'*Union des Républiques Socialistes Soviétiques* (URSS) le 26 Décembre 1991. Ce qui lui a conféré une certaine notoriété mondiale parmi certains pays pauvres, appauvris ou en développement, et aux côtés des pays contestataires de l'ordre mondial, comme la Russie et la Chine. Il paraissait sympathique pour tous ceux qui ne partagent la politique migratoire ou étrangère du Président des USA, Donald Trump dont il était un grand contradicteur. Lula était un leader mondialement respecté ; ses discours étaient assez applaudis à l'ONU.

Le problème doit venir de sa politique intérieure basée sur :

- une réforme fiscale empreinte de justice sociale, captant plus de ressources des classes aisées en vue de financer sa politique sociale ;
- des programmes sociaux (lutte contre la pauvreté, logements sociaux, services publics de santé, revalorisation salariale). Durant son passage à la tête de l'Etat (2003-2007, 2007-2011, 2023-2027), le Brésil a connu de grands progrès sociaux : des dizaines de millions de Brésiliens sont, soit sortis de la misère, soit passés à la classe moyenne.

- la protection des forêts amazoniennes. Autant d'éléments susceptibles de polariser la société brésilienne.

Sur le plan de politique étrangère, il s'alignait sur le BRICS, soutenait les alternatives à la Banque Mondiale et le FMI et réclamait un élargissement du Conseil de Sécurité aux puissances émergentes.

Les contrecoûts de sa politique fiscale justicialiste et de ses programmes sociaux entraînant l'inflation, en plus de la perception de la corruption, ne sont pas pour plaire à de nombreux Brésiliens. Sa base sociale n'a pas semblé se mobiliser pour lui octroyer un quatrième mandat, alors que l'Amérique du Sud est en train de basculer dans l'escarcelle des groupes politiques de la droite conservatrice. Après le Venezuela, la Colombie, l'Equateur, la Bolivie, le Chili, l'Argentine, le Paraguay, le Pérou, le Brésil de Lula représentait le seul régime politique de gauche dans le sous-continent sud-américain. Enfin, l'âge du vieux combattant de 80 ans, n'était pas pour arranger les choses.

Si le 25 Octobre Lula ne réalise pas la "remontada", ce qui est peu probable, le Brésil entrera dans une politique intérieure droitière favorable aux seules classes dominantes, et surtout, son successeur fera le retrait de tout ce dynamisme brésilien au sein des BRICS+. Et ce sera pour la Russie et la Chine, et pour tous les militants du monde multipolaire, un grand séisme géopolitique...

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- Master en droit / Relations Internationales
- Licencié en Droit,
- Défenseur des Droits Humains
- Licencié en Communication Sociale,
- Certifié en Administration Publique,
- Certifié en Analyse de l'Information
- (ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège),
- Certifié en Droits Humains
- (Université du Pays Basque, Espagne),
- Journaliste de carrière,
- Ancien fonctionnaire de l'ONU,
- Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI).



**Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR
Confiez-nous vos publicités**

Nous avons un lectorat de plus de 15 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

L'ONU EST-ELLE PRISE DE COURT?

Par Jean Hénoc Faroul



Au milieu, Zénon Mukongo Ngay, ambassadeur de la République Démocratique du Congo et Président du Conseil de Sécurité de l'ONU pour le mois de juillet 2026

Le dernier rapport S/2026/714 du ‘Groupe des Experts de l'ONU sur Haïti’ a défrayé la chronique dans le pays le Jeudi 8 Octobre 2026. Il avait été adressé au ‘Comité des Sanctions du Conseil de Sécurité’ le 24 Juillet 2026, conformément à la ‘Résolution 2794 (2025) du 17 Octobre 2025 renouvelant le régime de sanctions établi sur Haïti par la ‘Résolution 2653 (2023)’’. Ce rapport a indexé des anciens hauts fonctionnaires publics et investisseurs haïtiens, comme Rosemila Petit-Frère, Magalie Habitant, Prophane Victor, Nènel Cassy, Youri Latortue, Alfredo Junio Antoine, pour leurs liens présumés avec les agents déstabilisateurs internes du pays, et Moïse Jean-Charles, pour des actes de corruption liés au commerce illicite de civelles (jeunes anguilles).

Mais, un élément particulier du rapport a attiré l'attention dans le contexte politique actuel marqué par l'ambiance électorale et une controverse autour de la participation aux prochaines élections de personnalités sous sanctions internationales. Le Groupe des Experts de l'ONU sur Haïti a mentionné le décret électoral, dans son maintien de

l'interdiction faite aux personnalités sous sanctions de l'ONU de se porter candidats aux prochaines élections, en ces termes :

<< Le 2 Juin 2026, le Conseil des ministres a publié un nouveau décret électoral modifiant celui adopté par le Conseil présidentiel de transition en décembre 2025. Bien que le décret comporte de nouvelles dispositions, il maintient l'interdiction faite aux personnes visées par des sanctions de l'ONU de se présenter à l'élection présidentielle ou aux élections législatives ou locales ou de siéger dans des entités relevant du Conseil électoral provisoire chargées d'organiser les élections.>>

Pour le Groupe d'experts, << Cette disposition ne devrait avoir qu'un effet très limité, dans la mesure où la grande majorité des personnes qui aident les gangs et contribuent à la déstabilisation du pays ne sont pas encore inscrites sur la liste des sanctions. >>

Cela signifie donc que bientôt de nombreuses personnes seront ajoutées à liste des sanctionnés de l'ONU. Pour l'instant, on a la sur :

Liste des personnalités déjà sanctionnées par l'ONU :

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| 1.- Jimmy Chérizier alias Barbecue ; | 3.- Wilson Joseph alias Lanmò San | 5.- Kempès Sanon ; |
| 2.- Renel Destina alias Ti Lapli ; | Jou ; | 6.- Michel Martelly |
| | 4.- Dimitri Hérard ; | |

Liste de personnalités seulement citées par le Groupe d'Experts, qui ne sont pas pour autant sanctionnées :

- 1.- Rosemila Petit-Frère,
- 2.- Magalie Habitant,
- 3.- Prophane Victor,
- 4.- Nènel Cassy,
- 5.- Youri Latortue,
- 6.- Alfredo Junio Antoine,
- 7.- Moïse Jean-Chales

Le rapport élaboré par le Groupe d'Experts, a été finalisé et envoyé au Comité des Sanctions le 24 Juillet 2026. À cette date, le nouveau décret électoral du 2 juin 2026, amendé le 2 juillet 2026, contenait encore des dispositions implicites restrictives pour les toutes les personnalités sanctionnées par l'ONU, les USA, le Canada, la France et l'UE, à travers les alinéas 20 et 21 dudit décret ci-dessous.

Évolution du décret électoral concernant les personnalités sous sanctions internationales :

Constitution de la République d'Haïti de 1987 amendée le 9 Mai 2011 :

Art. 135, alinéa 4 : << Jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamnée à une peine afflictive et infamante pour crime de droit commun. >>

NB. Les crimes politiques en sont donc exclus.

Décret électoral de Décembre 2025 :

À l'Article 160 parlant de recevabilité des dossiers de candidature, il n'y a aucune mention explicite ou implicite d'inéligibilité des personnalités sous sanctions internationales.

Décret électoral du 2 Juin 2026 :

L'Article 76, alinéa 9 exige aux candidats de << Ne pas être l'objet de sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU. >>

Art. 153. Alinéa 20 : << Un certificat de la Banque de la République d'Haïti (BRH) attestant que le candidat n'est ni débiteur insolvable, ni failli, ni interdit de chèquiers, ni ayant fait l'objet d'incident de paiement répété. >>

Alinéa 21 : << Un certificat de l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) et du Fonds de Développement Industriel (FDI) attestant que le candidat n'est pas un débiteur insolvable. >>

Décret électoral du 2 Juillet 2026 modifiant le décret électoral du 2 Juin 2026

- Il avait maintenu les alinéas 20 et 21 du décret du 2 Juin 2026 ;

Décret électoral du 6 Octobre 2026 révisant le décret du 2 Juin 2026 modifié par celui du 2 Juillet 2026

- Les prescrits prohibitifs des articles 20 et 21 du précédent décret modifié, ont été supprimés.

L'ONU a-t-elle été prise de court ?

La publication en Haïti du Rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur Haïti, du moins pour le grand public, a eu lieu en même temps que la publication dans le Journal officiel de la République d'Haïti '*Le Moniteur*' des nouvelles modifications apportées au décret électoral. Pourtant, les deux positions sont contradictoires : l'ONU a salué le *décret électoral modifié en juillet 2026* dans ses dispositions prohibitives pour les personnalités sous sanctions internationales, et pense en élargir la liste, tandis que le décret électoral du 6 Octobre leur rouvre grande les portes de la Présidence et des autres postes électoraux.

S'il faut excepter le refus de faire marche arrière sur le *décret sur la Haute Cour de Justice*, c'est la première fois que le Premier Ministre ('Président du Conseil des Ministres') **Alix Didier Fils-Aimé** semble se trouver en grande contradiction avec la communauté internationale. À rappeler que celle-ci lui avait apporté un soutien indispensable, lorsque voulant se substituer à lui-même au-delà de la fin de son mandat le 7 Février 2026, le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) avait décidé de le destituer et le remplacer par son Ministre des Finances. Il va peut-

être sans dire que la position de l'ONU sera celle des USA, du Canada, de la France et de l'Union Européenne.

La question de l'éligibilité des personnalités sous sanctions, s'avérait si sensible que **Alix Didier Fils-Aimé** semblait tiraillé de toutes parts. Les demandes étaient fortes et contradictoires : d'une part, ceux qui avaient intérêt à voir les sanctionnés mis sur le banc de touche, et d'autre part, les sanctionnés eux-mêmes qui entendaient se maintenir en orbite ou accéder à des postes électifs drapés d'immunité, et les légalistes qui, tout en ne faisant pas abstraction des reproches faits aux concernés, estiment qu'il n'y a pas assez de provisions légales pour prendre cette grande décision de les soustraire à leurs droits civils et politiques.

Fils-Aimé était donc pris entre le marteau et l'enclume dans ce dossier brûlant et sensible. En définitive, il aura opté pour la deuxième option. Faisant déjà l'objet de grandes critiques pour la non-réalisation des élections à temps et le peu de résultats dans la lutte contre l'insécurité, ce choix est-il susceptible de fragiliser encore plus sa situation ?

Jean Hénoc Faroul



Ancien Sénateur Anacacis Jean Hector

Le Père de la Réconciliation nationale

Co-inspirateur de la méthode des

4R

face à la crise de l'insécurité en Haïti.

**(4R = Réhabilitation – Réinsertion –
Réparation – Réconciliation nationale)**

LE GROUPEMENT POLITIQUE “DELIVRANS” PROPOSE !



Djina Guillet Delatour, Vice-présidente du groupement DELIVRANS

Lors de la réunion de validation du 2 Octobre 2026 organisée par le *Conseil Électoral Provisoire* (CEP) avec les partis et groupements politiques agréés pour participer aux prochaines joutes électorales, la vice-présidente du groupement politique *DELIVRANS*, madame **Djina Guillet Delatour**, avait soulevé des préoccupations qui ont montré les nombreuses difficultés affectant le processus électoral. En plus de souligner des problèmes, elle avait aussi produit des propositions pour redresser la barre et sauver la barque électorale. Et, qui sait, prévenir des troubles aux conséquences incalculables pour la stabilité politique et administrative.

Parmi ces propositions, qui avaient reçu l'approbation et l'adhésion de la plupart délégués des formations politiques présentes à la rencontre de validation, on peut retenir :

1.- Inscription des électeurs déplacés :

Selon elle, des dispositions doivent être prises pour permettre aux personnes déplacées de s'inscrire sur le registre des électeurs dans leur lieu de résidence actuel. Cette obligation de réinscription ne devrait pas toucher les citoyens qui n'ont pas changé volontairement d'adresse, ni subi de déplacements forcés en raison du climat d'insécurité.

Inscription en ligne des candidats :

Pour les inscriptions en ligne, il faudrait enlever le caractère obligatoire du champ « *Code électeur* », afin de permettre l'inscription des candidats qui ne disposent pas encore de ce code. Les déplacements à l'intérieur du pays sont si difficiles en ce moment, qu'on ne saurait les obliger à ce faire pour chaque acte dans le processus électoral.

Exonération pour les femmes :

DELIVRANS propose des mesures d'exonération totale (100%) des frais d'inscription pour les femmes candidates à tous les niveaux.

Intégration des délégués de ville :

La réintégration des délégués villes dans la liste des postes électifs des collectivités territoriales, au même titre que les conseils communaux et les conseils d'administration des sections communales, comme l'édicte la loi-mère. La suppression de ce poste électif n'avait pas fait l'objet d'aucune réforme constitutionnelle.

Prolongation de la période d'inscription des candidats et des électeurs :

Cette prolongation s'avère nécessaire, car elle permettra au plus grand nombre de citoyens de participer au processus.

Financement des partis et groupements :

Le CEP devrait clarifier les mécanismes de financement des partis et groupements politiques et les conditions d'accès à ce financement. Les groupements politiques qui se sont constitués conformément aux souhaits du *décret électoral du 2 Juin 2026 amendé le 2 juillet 2026*, devraient avoir un traitement particulier. Le niveau de financement ne devrait pas prendre en compte le nombre de formations politiques qui composent un groupement politique.

Exonération des inscriptions pour les groupements :

Prévoir l'exonération des frais d'inscription pour les deux catégories suivantes : groupements et partis politiques, sans accorder de traitement préférentiel au groupement lié au pouvoir.

Neutralité du processus électoral :

La neutralité du processus électoral doit être garantie par les autorités actuelles. Il convient notamment d'examiner la gouvernance du processus électoral et les mécanismes permettant d'assurer son impartialité et sa transparence.

Page suivante



Image de violences post-électorales en Haïti

Problématique des circonscriptions électorales :

Les communes et circonscriptions électorales qui ne figurent pas dans la base de données du CEP, ne font-ils pas partie du pays? Le découpage territorial doit être aussi touché dans le décret pour éviter les discriminations négatives.

Calendrier électoral :

La révision du décret électoral doit être suivie inévitablement de celle du calendrier électoral. Ce dernier doit faire l'objet de discussions avec les différentes parties prenantes avant sa validation définitive. Cela implique une nouvelle rencontre de validation avec les concernés. Les modifications apportées au décret électoral entraînent automatiquement la caducité de l'ancien calendrier électoral.

Démission des agents intérimaires :

Les agents intérimaires nommés par le gouvernement d'Alix Didier Fils-Aimé, désirant participer aux élections, doivent présenter leur démission au même titre que les hauts fonctionnaires publics dans les mêmes termes et conditions. Ils doivent avoir aussi la décharge en tant que gestionnaires de fonds publics.

Avec la publication des amendements au décret électoral dans la gazette officielle "Le Moniteur" le 6 Octobre 2026 très peu de ces recommandations, somme toute assez judicieuses, ont été retenues par l'institution électorale et le Conseil des Ministres.

Magazine HAITI-ESPOIR

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de 15 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262



**POUR TOUS
VOS PROJETS DE
MOBILITÉ À
L'INTERNATIONAL,
CHOISISSEZ
LE TEF !**



Centre de langue française
Quand le français est une force

Calendrier des Examens de TEF **Septembre et octobre 2026**

Inscriptions	Date de passations
Jusqu'au 10 septembre	13 septembre 2026
Jusqu'au 24 septembre	27 septembre 2026
Jusqu'au 8 octobre	11 octobre 2026
Jusqu'au 22 octobre	25 octobre 2026

Pièces à apporter pour l'inscription :

*** Copie passeport ou CIN + Fiche dépôt**

Prix : TEF immigration : \$ 250 US

TEF académique : \$ 285 US

Effectuez votre dépôt au compte suivant à la Sogebank : Alliance Française des Cayes # 2516003874

N.B. Une fois le paiement effectué, toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par l'Alliance Française ni par la CCI Paris Ile-de-France. Pour cela, les candidats sont priés de bien vérifier leur motivation et leur disponibilité avant de procéder au paiement des frais d'inscription.

En cas d'absence justifiée et validée par la CCI Paris Ile-de-France, l'inscription peut être reportée sur une autre session de l'année en cours.

**Pour plus d'infos, passez au secrétariat de l'Alliance Française des Cayes
ou appelez-nous aux 3636-8343 / 3760-4121, Courriel : cours.aflescayes@gmail.com**



Par Dave François Vial



Dave François Vial

L'équation politique haïtienne en 2026 s'apparente à un nœud gordien : Comment restaurer de la légitimité démocratique à travers des élections alors que l'Etat ne contrôle pas son propre territoire ? Face à la paralysie institutionnelle persistante depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse en 2021, le gouvernement d'interim dirigé par Alix Didier Fils-Aimé et le Conseil électoral provisoire (CEP) tentent de forcer le destin en maintenant un calendrier électoral. Pourtant, la réalité du terrain oppose une résistance implacable. Cette analyse développe les trois dimensions de cette équation jugée insoluble.

1. L'impossible logistique électoral sous contrôle des gangs

Organiser un scrutin transparent exige une libre circulation des biens, des urnes et des personnes. Or, les chiffres et la géographie de la crise actuelle démontrent l'ampleur du défi :

- Un territoire morcelé :

À Port-au-Prince et dans d'autres régions clés, les coalitions de gangs armés contrôlent la majorité du territoire. Plus de la moitié des citoyens en âge de voter vivent sous l'influence directe de réseaux criminels.

- Le drame des déplacés internes :

Avec des centaines de déplacés fuyant les violences, la mise à jour des listes électorales relève de la fiction. Les citoyens n'ont ni pièces d'identité à jour, ni bureaux de vote fixes ou sécurisés où se rendre.

- Des failles techniques et fraudes précoces :

Le processus d'enregistrement initié par le CEP suscite déjà de vives tensions. Plusieurs partis politiques regroupés au sein du forum des neuf ont dénoncé l'utilisation « frauduleuse » et l'usurpation de données personnelles pour l'inscription obligatoire des membres requis.

2. Le dilemme de la légitimité :

Des élus pour quelle Constitution ?

Le pouvoir exécutif de transition navigue à vue, pris entre la pression de la communauté internationale (menée par l'ONU et les Etats-Unis), et les critiques locales évoquant une « fuite en avant électorale ».

- L'imbroglio constitutionnel :

Le pouvoir projette d'organiser un référendum constitutionnel parallèlement aux élections. Une telle simultanéité crée un paradoxe juridique majeur : les futurs élus pourraient concourir pour appliquer une Constitution dont le texte final n'est ni valide ni maîtrisé par la population.

- La menace d'une parodie démocratique :

Si le scrutin a lieu le 13 décembre 2026 (selon le calendrier du CEP) sans une amélioration drastique de la sécurité, le taux de participation risque de s'effondrer. Des élus choisis par une infime minorité de

la population n'auraient aucune autorité morale pour gouverner, ce qui sèmerait les grains de la prochaine crise de gouvernance.

3. La sécurité préalable :

Le gouvernement haïtien tente de mobiliser ses partenaires internationaux à l'ONU pour renforcer le soutien à la sécurité, s'appuyant notamment sur le déploiement de la force multinationale. Cependant le calendrier politique et le calendrier sécuritaire ne partagent pas le même rythme.

- La primauté des armes :

Tant que les grands axes routiers restent bloqués par des barrages criminels et que les candidats ne peuvent mener campagne sans risquer l'enlèvement ou la mort, l'espace public demeure confisqué.

- Reporter indéfiniment les élections sous prétexte d'insécurité prolonge des transitions d'exception sans fin, tandis que le vote valide le pouvoir des faits accomplis imposé par les gangs.
- Le risque du statu quo :

4. Sortir de l'impasse par le consensus

L'équation de 2026 n'est pas insoluble par nature, mais elle le devient si l'on traite les élections comme une simple formalité technique. Pour que le vote du 13 décembre 2026 ne débouche pas sur une catastrophe politique, un rétablissement minimal de l'ordre public et un dialogue franc entre le CEP, le gouvernement Fils-Aimé et la société civile sont impératifs. Sans un espace sécurisé favorisant la confiance citoyenne, le pays risque de substituer une crise de légitimité à une crise de sécurité.

Dave François Vial,

Ing. Civil, MBA,

Conseiller en Informatique et en Organisation

Know Someone Bilingual?

Help Us Learn About Interpreter Training!

We are speaking with bilingual people to understand interests, needs and perspectives on interpreter training — in any language and from any training provider. This is for research and program development — **not a sales call**.



**JUST
10–15 MINUTES**

A short, informal conversation



WHO?

Bilingual people who **have not** taken formal interpreter training



WHERE?

Anyone in the U.S. or internationally (it's online!)



WHY?

To understand interests, needs and barriers related to interpreter training



LANGUAGES OF INTEREST INCLUDE:

Haitian Creole, Spanish, Portuguese, Cape Verdean Creole, Mandarin, French, and other languages.



HOW YOU CAN HELP

- 1 Share this flyer with your bilingual contacts, friends or associates.
- 2 If someone is interested, ask them to contact us (or you can introduce us).
- 3 They do not need to be interpreters or already planning to take a course.

We are especially interested in hearing from people with different levels of experience and interest.



INTERESTED OR HAVE SOMEONE TO REFER?

Please contact us at:

onosame@medsapient.com

Thank you for your support!

Your input will help inform and improve interpreter training opportunities, so more bilingual individuals can make a difference in healthcare and their communities.



MEDSAPIENT

PEOPLE · LANGUAGES · HEALTHIER COMMUNITIES

Les décisions engagent, les actes convainquent

Les ajustements annoncés par le Conseil Électoral Provisoire constituent une avancée. Ils doivent désormais s'inscrire dans une démarche cohérente pour rendre possible un scrutin transparent, inclusif et crédible.

Par James CADET | Citoyen engagé



Haïti doit retrouver un fonctionnement démocratique régulier. Cette nécessité engage la légitimité des dirigeants et le droit des citoyens à choisir leur avenir. Elle impose aussi une responsabilité : établir les conditions qui permettront aux élections d'ouvrir une issue à la crise. Un scrutin précipité, dont la crédibilité serait compromise avant même le vote, risquerait d'aggraver les fractures qu'il devrait contribuer à résorber.

C'est avec cette préoccupation que je prends part au débat public. Mon attention se porte particulièrement sur la sécurité et les conditions du retour aux urnes, deux exigences indissociables. Je mesure la difficulté des responsabilités exercées par les autorités. Ma démarche demeure celle d'un citoyen conscient des limites de sa contribution, attaché aux institutions de son pays et désireux de les voir réussir. Cet attachement appelle une vigilance respectueuse, capable de reconnaître les avancées comme de signaler les fragilités.

Dans ma tribune « Élections en Haïti : je m'inscris en faux contre la fuite en avant électorale », publiée dans *Le Nouvelliste* le 23 septembre 2026, puis dans le magazine *Haïti-Espoir*, no 56, volume 2, daté du 26 septembre au 3 octobre 2026, j'avais attiré l'attention du CEP et du Gouvernement sur plusieurs risques : l'incohérence du calendrier, les campagnes prématurées, l'insuffisance des garanties de neutralité et l'incertitude des conditions matérielles du scrutin.

Les décisions récentes du CEP rejoignent plusieurs de ces préoccupations. Après sa mise en garde contre les campagnes anticipées, sa note du 5 octobre annonce la prolongation jusqu'au 31 octobre de l'inscription des candidats et du dépôt des pièces, le report de la campagne et la préparation d'un calendrier actualisé. Il convient de saluer ces mesures sans leur attribuer une origine particulière. Leur valeur réside dans leur contribution à un processus mieux ordonné.

Ces premiers ajustements doivent toutefois trouver leur prolongement dans une cohérence d'ensemble. Le prochain calendrier devra ménager le temps nécessaire aux inscriptions, aux vérifications, aux contestations et à la campagne, tout en reposant sur des capacités opérationnelles démontrables. Déplacer des échéances ne résout pas, à lui seul, les difficultés qui les rendent incertaines.

La sécurité des territoires, l'accès aux centres de vote, la liberté de circulation, la fiabilité du registre et la participation des personnes déplacées doivent ainsi faire l'objet d'une évaluation rigoureuse. La protection des identités sur les plateformes numériques, la transparence

des financements et l'accès effectif aux recours conditionnent également la confiance. Il ne serait raisonnable ni d'attendre la disparition de toutes les difficultés ni d'en minimiser les conséquences. Il faut établir les garanties indispensables et montrer comment elles seront réunies.

C'est pourquoi je réitère l'appel à instituer, pour une durée initiale de quatre-vingt-dix jours, un dispositif national temporaire d'évaluation, d'alerte et de suivi des conditions électorales. Dans le respect des compétences du CEP et des institutions concernées, il réunirait les données disponibles, suivrait des indicateurs publics et signalerait les obstacles appelant une décision. Son mandat, sa composition et ses méthodes devraient être transparents, avec des garanties d'indépendance.

Ce mécanisme offrirait une base commune pour apprécier les progrès, orienter les dépenses et déterminer une échéance soutenable. Sa durée ne vaudrait pas report automatique du scrutin. Il s'agirait d'éclairer les choix assez tôt pour prévenir les impasses, plutôt que de découvrir leurs conséquences une fois les ressources engagées et les tensions installées.

[Page suivante](#)

La même exigence de vérification doit s'appliquer à la neutralité institutionnelle. La distinction entre le Gouvernement et le pouvoir conserve ici toute son importance. Le premier exerce des responsabilités publiques identifiées ; le second englobe aussi les forces politiques, économiques et relationnelles capables d'influer sur les décisions ou de bénéficier d'un accès privilégié à l'État.

Des engagements gouvernementaux doivent donc être accompagnés de contrôles sur l'usage des ressources publiques, l'accès aux médias d'État et les avantages susceptibles de découler de nominations ou de programmes administratifs. Les règles encadrant les campagnes doivent être appliquées uniformément. Ces garanties rendraient tangible la volonté de neutralité du Gouvernement et protégeraient l'autorité du CEP.

Cette vigilance ne suppose aucun procès d'intention. Elle vise à empêcher que des stratégies de conquête ou de

conservation du pouvoir n'altèrent progressivement l'équité du processus, jusqu'à provoquer une crise électorale d'une ampleur nouvelle. La confiance publique se construit lorsque les règles résistent aux intérêts et que leur application peut être constatée.

Je souhaite la réussite des institutions chargées de préparer ce retour démocratique. Reconnaître leurs avancées et demander que l'effort se poursuive relèvent du même engagement. Haïti a besoin d'élections dont le peuple puisse reconnaître la sincérité et accepter les résultats. Donner à cette ambition des fondements solides est une manière de servir les institutions et de respecter les citoyens auxquels elles doivent répondre.

James CADET,

*Pour une vigilance électorale au service de la légitimité du scrutin et du droit du citoyen à une information vérifiable.
Citoyen engagé*

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !



Conseil Électoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 068-2526

NOTE DE PRESSE

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EN LIGNE DES CANDIDATS ET AJUSTEMENT DE CERTAINES ÉCHÉANCES DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la population en général, les partis politiques et groupements de partis politiques en particulier qu'à la suite des consultations menées avec les acteurs politiques et compte tenu de l'adoption, en Conseil des Ministres, ce 5 octobre 2026, des modifications apportées au Décret électoral du 2 juin 2026, certaines échéances du processus électoral sont réaménagées.

À cet effet, le CEP informe que la période d'inscription en ligne des candidats ainsi que celle consacrée au dépôt des pièces requises sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2026. Cette mesure vise notamment à permettre aux candidats et aux structures politiques concernées de disposer du temps nécessaire pour accomplir les formalités prévues par le cadre légal et réglementaire en vigueur.

Par ailleurs, la période initialement fixée pour le déroulement de la campagne électorale est reportée. Les nouvelles dates de début et de fin de la campagne seront communiquées ultérieurement dans le cadre du calendrier électoral qui sera actualisé et finalisé de concert avec les structures politiques dûment habilitées à participer au processus électoral.

Le CEP informe également que le processus d'inscription des électeurs se poursuit. Il encourage, en conséquence, les citoyennes et citoyens remplissant les conditions requises à accomplir les démarches nécessaires afin de pouvoir exercer leur droit de vote lors des prochaines élections.

Le Conseil électoral provisoire travaille activement à la finalisation d'un calendrier électoral actualisé, tenant compte des nouvelles dispositions du Décret électoral, des exigences techniques et opérationnelles du processus ainsi que des conditions nécessaires à la bonne conduite des différentes étapes du processus électoral. Ce calendrier sera rendu public dans les meilleurs délais.

Le CEP remercie les partis et groupements de partis politiques pour leur participation aux consultations et pour leurs contributions. Il réaffirme sa volonté de maintenir un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs concernés et de poursuivre les préparatifs nécessaires à l'organisation d'élections crédibles, transparentes et inclusives.

Pétion-ville, le 5 octobre 2026

Pour authentification : (509) 4420-6006



Me Sonet St Louis:**À Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies****Par l'intermédiaire de Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti,****Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)****Port-au-Prince, le 8 octobre 2026****Le citoyen Alfredo Junior ANTOINE**

Objet : Protestation solennelle, contestation d'allégations infondées et demande de rectification des mentions concernant Monsieur Alfredo Junior Antoine dans le rapport s/2026/714 du Groupe d'experts des Nations Unies sur Haïti.

Monsieur le Secrétaire général,

Le citoyen Alfredo Junior ANTOINE, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié nationalement et immatriculé fiscalement sous les numéros 1005969444 et 004-440-692-0, ayant pour avocats constitués Maîtres Sonet SAINT-LOUIS, Guérilus FANFAN et Sergot ORESTE, avocats au Barreau de Port-au-Prince, régulièrement identifiés, patentés et imposés sous les numéros 003-350-270-3, 8015420, 13330, 003-340-730-4, 81808413, 81808401, 004-036-717-7, 8307025339 et 00011-0009275, avec élection de domicile en leur cabinet Le Prétoire, sis au numéro 3, Tabarre 53, impasse Saint-Pierre Guérilus, boulevard du 15-Octobre ;

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

C'est avec une profonde préoccupation, mais aussi avec la confiance que lui inspire l'attachement de l'Organisation des Nations Unies aux principes de justice, d'impartialité et de respect des droits fondamentaux, qu'il prend la liberté de s'adresser à votre haute autorité, en sa qualité de citoyen engagé, d'homme politique et d'ancien député de la commune de Kenscoff.

Il tient, avant toute considération, à saluer les efforts considérables déployés par l'Organisation des Nations Unies pour accompagner Haïti dans la recherche d'une solution durable à la crise sécuritaire qui affecte gravement le pays. Il reconnaît pleinement l'importance et la nécessité de cet engagement international, particulièrement face aux violences qui frappent les populations civiles.

C'est précisément au nom de son attachement à la vérité, à la justice et à la crédibilité de l'action des Nations Unies qu'il se voit aujourd'hui contraint d'élever une protestation formelle et solennelle contre les mentions le concernant dans un rapport du Groupe d'experts sur Haïti.

En effet, ce rapport l'associe, à tort et sur la base d'informations qu'il conteste comme non vérifiées, à des activités criminelles et, plus particulièrement, aux actes de violence ayant coûté la vie à plus d'une centaine de personnes dans la commune de Kenscoff, dont il a eu l'honneur de représenter la population au cours de la dernière législature haïtienne.

Il rejette catégoriquement et sans la moindre équivoque ces imputations, qu'il considère comme inexactes, dépourvues de fondement factuel établi et gravement attentatoires à son honneur, à sa réputation ainsi qu'à ses droits fondamentaux.

Ancien parlementaire ayant bénéficié de la confiance de ses concitoyens, auxquels il demeure profondément attaché, il rappelle avoir toujours œuvré, dans la mesure de ses responsabilités et de ses moyens, au service de sa communauté. Son engagement public et politique a constamment été guidé par le souci de défendre les intérêts de la population qu'il a représentée.

Il ne saurait, dès lors, être associé, de près ou de loin, à des actes criminels dirigés contre une population civile sans défense, déjà durement éprouvée par l'insécurité et par les insuffisances de la protection que les autorités compétentes ont pour mission de lui garantir.

Il condamne avec la plus grande fermeté les violences criminelles qui endeuillent Haïti, particulièrement celles perpétrées dans la commune de Kenscoff, et récuse expressément toute affirmation tendant à lui imputer un quelconque lien, soutien, financement, collaboration ou complicité avec un gang ou une organisation criminelle armée.

Page suivante

Au-delà de cette contestation de principe, il importe de rétablir un élément factuel essentiel, dont l'exactitude est déterminante pour une appréciation objective de sa situation.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport en question, son interpellation par la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) est intervenue en avril 2025, et non en mars 2025.

À la suite de cette interpellation, qu'il considère comme illégale, il a été conduit devant le parquet de Port-au-Prince. Après examen de son dossier, l'autorité de poursuite a procédé à sa libération, sans retenir à son encontre aucune charge établissant un lien effectif avec une quelconque organisation criminelle armée. L'affaire a ainsi été close, sans poursuite engagée contre lui sur le fondement des faits allégués.

Dans ces conditions, il apparaît particulièrement préoccupant qu'une procédure policière et judiciaire n'ayant donné lieu à aucune poursuite susceptible d'établir son implication puisse être invoquée, directement ou indirectement, pour accréditer des accusations d'une telle gravité.

Comment une affaire classée sans suite par l'autorité de poursuite compétente pourrait-elle raisonnablement servir de fondement à la réitération d'imputations aussi lourdes de conséquences, en l'absence d'éléments probants nouveaux et dûment vérifiés ?

Cette interrogation revêt une importance d'autant plus grande que des rapports émanant d'organisations nationales reconnues pour le sérieux de leurs travaux, notamment le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), qui a mené des enquêtes sur le terrain, ne font, selon les informations dont il dispose, état d'aucun lien entre sa personne et les événements tragiques survenus à Kenscoff.

Il ne saurait être contesté que les rapports établis sous l'égide des Nations Unies exercent une influence considérable, tant auprès des institutions nationales et internationales que dans l'opinion publique. Cette autorité particulière impose, en contrepartie, une exigence de rigueur, de prudence et de vérification des informations, singulièrement lorsque celles-ci mettent personnellement en cause un individu dans des faits criminels d'une extrême gravité.

Sans remettre en question la mission, l'indépendance ni la légitimité du Groupe d'experts, il estime qu'une telle exigence implique que les informations contestées puissent faire l'objet d'un examen objectif et contradictoire, permettant à la personne concernée de connaître les éléments qui lui sont imputés et d'y répondre utilement.

C'est pourquoi il sollicite respectueusement une vérification rigoureuse des sources, des circonstances et des éléments ayant conduit à la mention de son nom dans le

rapport, ainsi que la possibilité de présenter ses observations et, le cas échéant, les documents susceptibles d'éclairer les faits.

Il demande, en conséquence, que toute information matériellement inexacte soit formellement rectifiée et que, faute d'éléments probants permettant de justifier les imputations formulées à son encontre, son nom soit retiré sans délai des passages concernés, ou, à tout le moins, qu'un rectificatif explicite soit apporté afin de prévenir la persistance et la propagation d'allégations qu'il conteste fermement.

Cette démarche revêt pour lui un caractère particulièrement urgent. La présence d'imputations aussi graves dans un document officiel des Nations Unies est, en effet, susceptible d'entraîner des conséquences majeures et durables sur sa réputation, sa sécurité personnelle, sa liberté de circulation ainsi que sur l'exercice de ses droits civils et politiques.

Il tient, par ailleurs, à attirer l'attention de votre haute autorité sur un autre aspect essentiel de sa situation.

Il considère que la mention de son nom dans certains documents doit également être appréciée à la lumière de ses prises de position publiques sur la conduite des affaires nationales et de son engagement en faveur de l'établissement de la vérité concernant l'assassinat du président Jovenel MOÏSE.

Or, de telles prises de position, qui relèvent de l'expression de convictions politiques et de la recherche de justice, ne sauraient, en aucune circonstance, être assimilées à une adhésion, à un soutien ou à une collaboration avec les organisations criminelles qui contribuent à la déstabilisation d'Haïti et contre lesquelles il affirme s'être toujours élevé avec détermination.

Assimiler l'exercice de la liberté d'expression politique ou l'engagement en faveur de la justice à une forme de complicité criminelle constituerait une confusion particulièrement grave, appelant, à ce titre, une clarification officielle et sans ambiguïté.

Attaché aux principes de vérité, d'équité et de respect des droits fondamentaux que l'Organisation des Nations Unies a précisément pour vocation de promouvoir, il nourrit l'espoir légitime que sa contestation recevra toute l'attention qu'exige la gravité des faits qui lui sont injustement imputés.

4. La rectification formelle de toute information factuellement inexacte, notamment celle relative à la date de son interpellation par la DCPJ ;

5. À défaut d'éléments probants permettant d'établir les faits qui lui sont imputés, le retrait des passages concernés du rapport, ainsi que de toute publication officielle ultérieure qui en reprendrait les allégations.

Page suivante

Il réaffirme son entière disponibilité à communiquer aux instances compétentes des Nations Unies, ainsi qu'aux autorités judiciaires haïtiennes, tout document, toute précision ou tout élément d'information utile à une vérification objective des faits et au rétablissement de la vérité.

Sa démarche ne tend nullement à affaiblir l'action indispensable des Nations Unies dans la lutte contre l'insécurité en Haïti. Elle vise, au contraire, à faire prévaloir les principes de justice, d'exactitude et d'impartialité qui fondent la légitimité et la crédibilité de cette action.

Il demeure convaincu que la gravité des accusations portées contre une personne exige une rigueur proportionnelle dans l'établissement des faits et qu'aucune autorité, aussi

éminente soit-elle, ne saurait être dispensée de cette exigence fondamentale.

Dans l'attente d'une suite diligente, objective et favorable à la présente requête, eu égard aux préjudices graves que la situation dénoncée est susceptible de lui occasionner, il vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de sa très haute considération.

Pour le citoyen Alfredo Junior ANTOINE,

Ses avocats constitués,

Me Sonet SAINT-LOUIS



HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

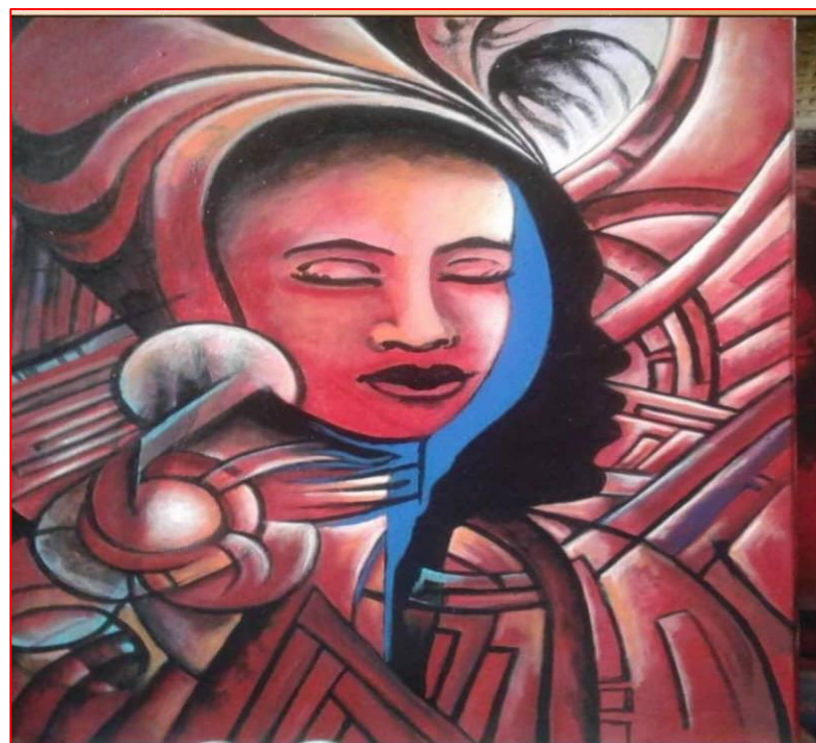
Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

LES OEUVRES PICTURALES DE MARIE DANDINE MURAT

Dandine Marie Murat est une artiste haïtienne polyvalente, formée à l'*École Nationale des Arts (ENARTS)*. Elle évolue depuis plus de vingt ans au cœur de la création artistique et culturelle. Son parcours est marqué par une forte présence dans les expositions, les projets cinématographiques, les conférences, ainsi que dans des collaborations nationales et internationales. Elle s'illustre par une constance remarquable et une contribution active à la valorisation du patrimoine artistique haïtien. Ses compétences et ses expériences : peinture, techniques mixtes, participation et organisation d'expositions, sensibilité artistique et expression contemporaine, travail collaboratif dans des projets culturels. Elle a également une bonne connaissance du patrimoine artistique haïtien. Ses centres d'intérêt : création artistique, préservation du patrimoine culturel et collaboration avec institutions et artistes internationaux.

Pour toutes vos commande, contactez : Dandine Murat / Tél 509 41626171. Peinture, support : Toile de fil.



CHIKTAIL SOSO

Chiktay Aransò: bokal 16 ons: 2,500 Goud;
Bokit chiktay aransò. 15 mil Goud;
Soso chiktay gen 4 varyete chiktay:
Aransò, mori, lanbi, pwason.
Bokal 16 ons ak 32 ons.



Engredyan: piman, piman dous, echalòt, zonyon, luil.
Telefòn: 509-37205428 pou plase kòmand.
Imèl: chiktailsoso@gmail.com

Le marché de l'eau en Haïti : Une économie invisible qui fait vivre des milliers de familles.

Par Moïse CHARLES



À l'aube, dans les rues de Port-au-Prince, les premiers vendeurs d'eau prennent déjà position. Dans les marchés, des sachets glacés changent de mains. Dans les quartiers dépourvus de réseau, des camions-citernes sillonnent les rues poussiéreuses. Dans les supermarchés, les gallons et les bouteilles s'empilent sur les rayons. Cette scène quotidienne paraît banale. Pourtant, derrière chaque gallon vendu, chaque sachet consommé et chaque citerne livrée se cache une réalité méconnue : l'eau est devenue l'un des

marchés les plus dynamiques de l'économie haïtienne.

Sans statistiques officielles permettant d'en mesurer précisément la valeur, ce secteur représente néanmoins une activité économique majeure. Des producteurs aux détaillants, en passant par les transporteurs, les techniciens et les commerçants de rue, des milliers de personnes tirent directement ou indirectement leurs revenus du commerce de l'eau.

Quand l'eau devient une marchandise

Dans la plupart des pays, l'accès à l'eau potable repose principalement sur des infrastructures publiques. En Haïti, la situation est différente. Les insuffisances historiques des réseaux de distribution ont progressivement donné naissance à un marché parallèle qui s'est imposé comme une nécessité pour une grande partie de la population.

Selon les données du Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi de l'eau et de l'assainissement, relayées par pS-Eau, 85 % des habitants des zones urbaines avaient accès à un point d'eau de base en 2020, contre seulement 42 % dans les zones rurales. Dans un pays de près de 11,9 millions d'habitants, dont environ 40 % vivent à la

campagne, des millions de personnes continuent donc à dépendre de solutions alternatives pour satisfaire leurs besoins quotidiens.

Cette situation a transformé l'eau en un véritable bien économique. Pour de nombreuses familles, l'accès à ce service essentiel ne passe plus uniquement par le robinet, mais par une transaction commerciale répétée jour après jour.

« En Haïti, l'eau est souvent achetée comme on achète le pain ou le charbon », résume un spécialiste du secteur. Une réalité qui illustre à la fois les limites du service public et la capacité d'adaptation des populations.

[Page suivante](#)

Une filière plus importante qu'on ne l'imagine



Le marché de l'eau ne se limite pas aux entreprises d'embouteillage visibles dans les commerces. En réalité, il s'agit d'une chaîne économique beaucoup plus vaste. À son sommet se trouvent les unités de production qui traitent et conditionnent l'eau en bouteilles, gallons ou sachets. Certaines disposent d'équipements modernes de filtration et de désinfection, tandis que d'autres opèrent à plus petite échelle. Viennent ensuite les distributeurs et les propriétaires de camions-citernes. Dans plusieurs quartiers de l'aire métropolitaine, ils jouent un rôle essentiel en approvisionnant des zones où le réseau public est absent ou défaillant.

Puis apparaissent les détaillants : propriétaires de kiosques, petites marchandes, épiciers, revendeurs de rue et *madan sara*. Chaque sachet vendu génère un revenu, souvent modeste mais indispensable à l'économie familiale.

À ces acteurs s'ajoutent les foreurs, les plombiers, les installateurs de pompes, les techniciens de traitement de l'eau, les fournisseurs de filtres, les fabricants d'emballages et de réservoirs, ainsi que les transporteurs. Autrement dit, le secteur de l'eau fait fonctionner une véritable économie locale dont les ramifications traversent de nombreux domaines d'activité.

Les ménages paient le prix fort

Pour les consommateurs, cette économie a toutefois un coût important.

Dans les quartiers populaires comme dans certaines zones périurbaines, acheter de l'eau représente une charge quotidienne incontournable. Et cette charge est souvent plus lourde pour les ménages les plus pauvres.

D'après un rapport de la Banque mondiale cité par le journal *Haiti Liberté*, environ 57,1 % des ménages de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince dépendaient du secteur privé pour leur eau de boisson en 2012. Plus frappant encore, les dépenses consacrées à l'eau représenteraient près de 15 % du revenu de certains ménages.

Le constat est connu des économistes : ceux qui disposent des revenus les plus faibles paient souvent leur eau plus cher que les foyers bénéficiant d'un raccordement direct au réseau.

Une étude réalisée à Canaan en 2016 confirme cette tendance. Selon cette enquête, 90 % des ménages interrogés consacraient plus de 5 % de leur budget à l'approvisionnement en eau.

Pour une famille vivant avec des ressources limitées, chaque hausse du prix du carburant ou chaque interruption d'approvisionnement peut rapidement se traduire par une augmentation du coût de la vie.

Un enjeu économique autant que sanitaire

Au-delà des chiffres, la question de l'eau touche directement la santé publique.

Lorsqu'une eau de qualité douteuse circule dans les réseaux informels, les conséquences peuvent être graves. Les épisodes de choléra observés depuis 2010 ont rappelé que l'accès à une eau sûre constitue l'une des premières barrières contre les maladies hydriques, sans mentionner le rapport du Ministère de l'Economie et de l'Industrie publié cette année.

Or, les coûts de ces maladies dépassent largement les seules dépenses médicales. Elles entraînent des pertes de

revenus, des absences scolaires, une baisse de productivité et un affaiblissement général du capital humain.

Le problème est renforcé par le nombre limité de structures capables d'effectuer des analyses régulières de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire. Dans plusieurs régions, les consommateurs achètent de l'eau sans toujours disposer de garanties suffisantes sur sa qualité sanitaire. En d'autres termes, lorsqu'un système de contrôle est insuffisant, les ménages supportent un double coût : celui de l'achat de l'eau et celui des conséquences sanitaires éventuelles.

Un secteur confronté à de nombreux obstacles

Malgré son importance, le marché de l'eau évolue dans un environnement particulièrement difficile.

L'insécurité représente aujourd'hui l'un des principaux défis. Les transporteurs doivent souvent modifier leurs

itinéraires ou limiter leurs déplacements, ce qui affecte les coûts et la régularité de l'approvisionnement. Le manque de régulation constitue également un frein majeur. Les normes existent, mais leur application demeure inégale. Cette

situation crée des disparités de qualité entre les différents fournisseurs et complique la protection des consommateurs. L'informalité du secteur limite par ailleurs les possibilités d'investissement. De nombreux opérateurs fonctionnent en dehors des circuits financiers classiques et ont difficilement

accès au crédit ou aux mécanismes d'appui aux entreprises. Enfin, les coûts énergétiques continuent d'alourdir la facture. Pomper, traiter et transporter l'eau nécessite du carburant ou de l'électricité, deux ressources dont les prix restent particulièrement instables.

Un potentiel économique encore sous-estimé

Pour les spécialistes du développement, le défi consiste désormais à mieux organiser ce marché sans compromettre son rôle social. La formalisation progressive du secteur pourrait favoriser la création d'emplois stables, améliorer la qualité des services et générer des recettes fiscales supplémentaires pour l'État. Elle permettrait également de renforcer les mécanismes de contrôle sanitaire et de mieux protéger les consommateurs. Mais une véritable politique de développement du secteur suppose aussi des investissements publics plus importants dans les infrastructures d'eau potable, la production d'énergie, les systèmes d'analyse et les mécanismes de régulation. Aujourd'hui, le poids exact du marché de l'eau dans l'économie haïtienne demeure difficile à mesurer. Aucun chiffre consolidé n'est disponible sur sa contribution au

produit intérieur brut. Cette absence de données est révélatrice d'une réalité plus profonde : l'une des activités les plus essentielles du pays reste encore largement invisible dans les statistiques officielles.

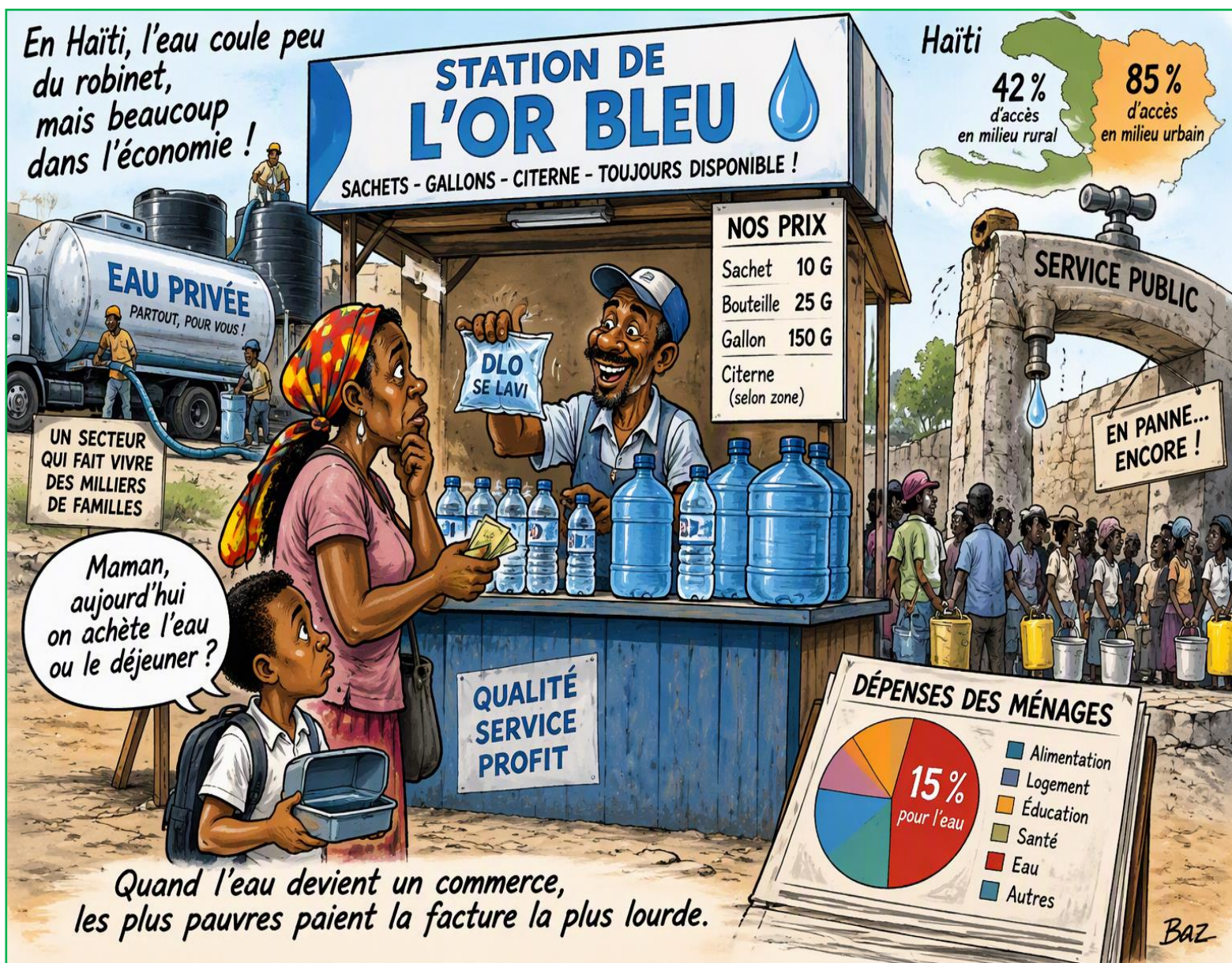
Pourtant, chaque matin, lorsque les premiers sachets d'eau sont vendus à un coin de rue de Port-au-Prince, l'économie de l'eau se remet en marche. Discrète, souvent informelle, mais indispensable. Une économie qui, bien au-delà de la simple consommation, participe chaque jour à la survie, à la santé et aux moyens d'existence de millions d'Haïtiens.

Moïse Charles,

Ingénieur en Environnement,

Spécialiste en Gestion et Sécurité de l'Eau,

Spécialiste en Migration Climatique.



REINE DU LITTORAL PACIFIQUE 2025**REINE DU CARNAVAL DU FEU 2025****Leidy Johanna Quiñones**

Leidy Johana Quiñones est originaire de la localité de Panamà, ville de San Andrés de Tumaco, département de Nariño, sur la côte pacifique de la Colombie. Âgée de 20 ans, elle avait conquis le jury par sa beauté et son élégance, mais aussi pour avoir mis en exergue l'identité, la résilience et le rôle des femmes afro-descendantes comme agents de changement dans leurs communautés. Tenu à Buenaventura l'an dernier, cet événement célèbre généralement la culture, la beauté et les traditions de la région pacifique de la Colombie.





Alternative
Insurance
Company



QUE FAIRE POUR DÉCLARER UN SINISTRE AUTOMOBILE ?

1. Compléter le formulaire de déclaration Accident Auto. Il est disponible :
 - sur notre site web <http://aic.ht/guide/>
 - par email : envoyer votre demande à sinitre.auto@aic.ht
 - en personne au siège de la AIC au 4 rue Jean Gilles Blvd Toussaint Louverture
2. Faire des photos du véhicule à l'emplacement du sinistre.
3. Renvoyer le formulaire et les photos :
 - par email à sinitre.auto@aic.ht
 - en personne au siège de la AIC

Notre équipe vous répondra le plus rapidement que possible sachant que nous enregistrons un nombre élevé de réclamation.

Alternative Insurance Company

 (509) 28 12 63 00

3, rue Jean Gilles, Blvd. Toussaint Louverture, Port-au-Prince, Haïti

 contact@aic.ht

 w.aic.ht



CorrectPro
L'édition autrement !

DROIT MORTUAIRE

DE LA MORT JURIDIQUE À LA ZOMBIPHOBIE



JEAN RENEL SÉNATUS

Auteur

À Paraître



7, Rue Catalpa, Delmas 75



(+509) 3121-5441
(+509) 4750-4572



editions@correctpro.net
www.correctpro.net

JIHAN DIMACK, MISS TANZANIA
SACRÉE REINE

Elle a remporté la 14ème édition du concours international de beauté organisée le 10 Octobre 2026 au MGI Hall à Bangkok, capitale de la Thaïlande. C'est la première que la Tanzanie a été couronnée dans l'histoire de cette compétition à laquelle a participé cette année, 79 filles des 5 continents.

Reine : **Jihan Mohin Dimack**, Tanzanie
1ère dauphine : **Shyare Andrade**, Equateur
2ème dauphine : **Beau Megahan Goos**, Hollande
3ème dauphine : **Ximena Carillo**, Guatemala
4ème dauphine : **Emoura Pham**, Vietnam

Meilleur costume national : Angelica Lopez, Philippines.
Meilleur costume de bain : Marlône Kouassi, Cote d'Ivoire.

Prix Grand talent : Vicky Carbonel, Porto Rico.
Miss Grand International Haiti 2026, Estéphanie Charles a fait partie du Top 40

MISS GRAND INTERNATIONAL TANZANIA 2026

Miss JIHAN DIMACK

Âge: 30 ans Née le 17 Juin 1996 à Dar-Es-Salam, Tanzanie.

Profession : mannequin et reine de beauté.

Expérience : Ex-Miss Universe Tanzania 2016

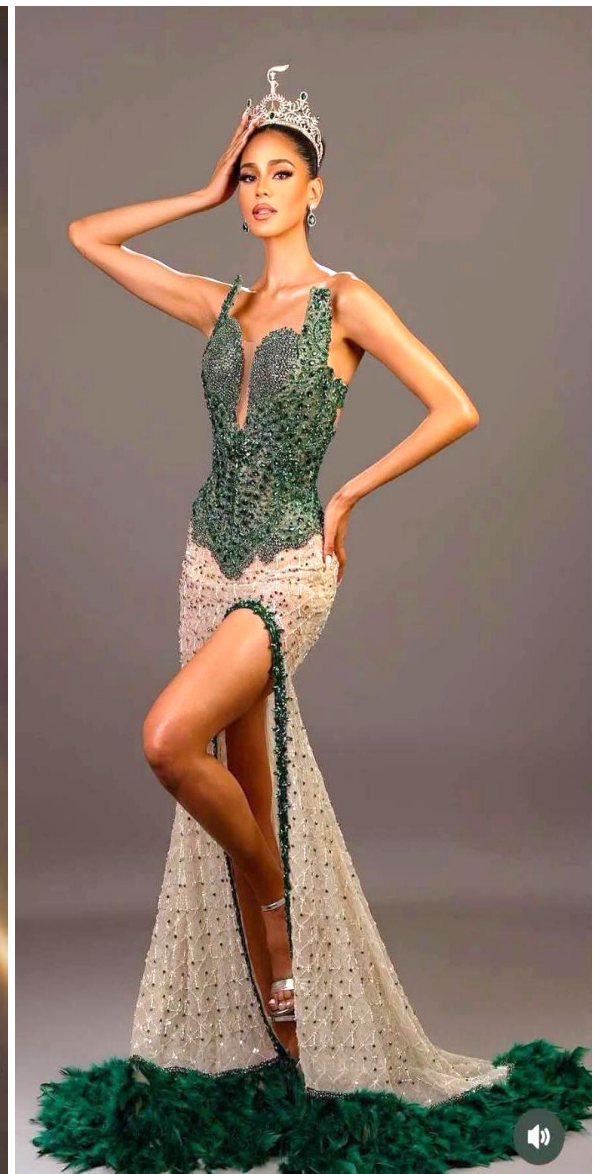
Ethnicité : métisse de mère Tanzanienne et de père Libanais.

Stature : 1m75





Miss JIHAN DIMACK

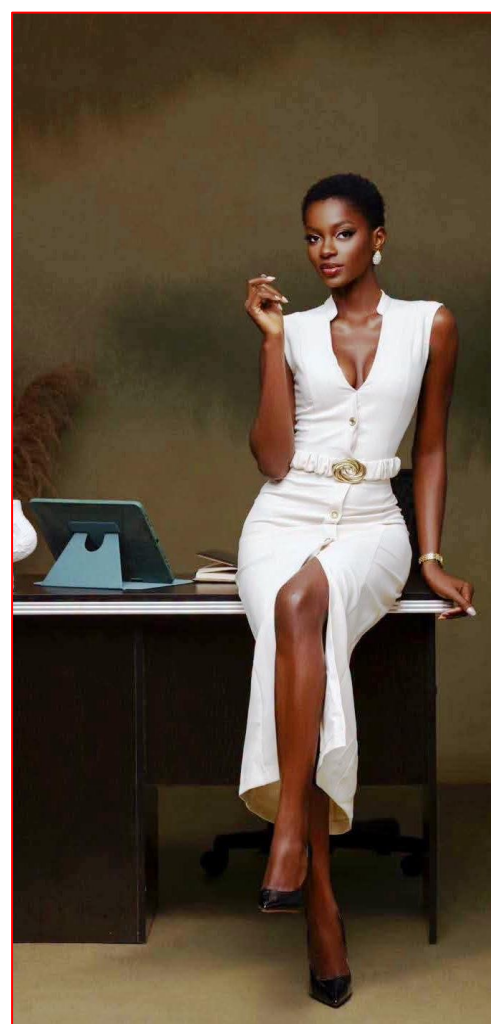
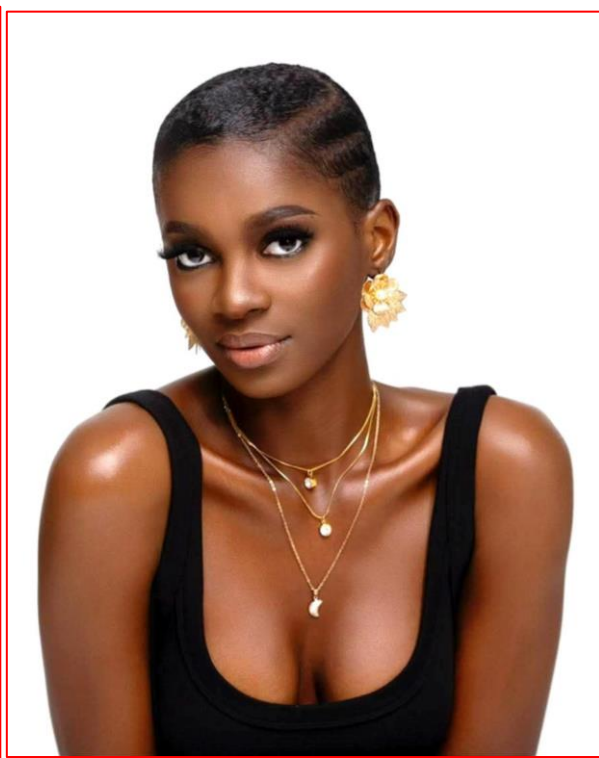


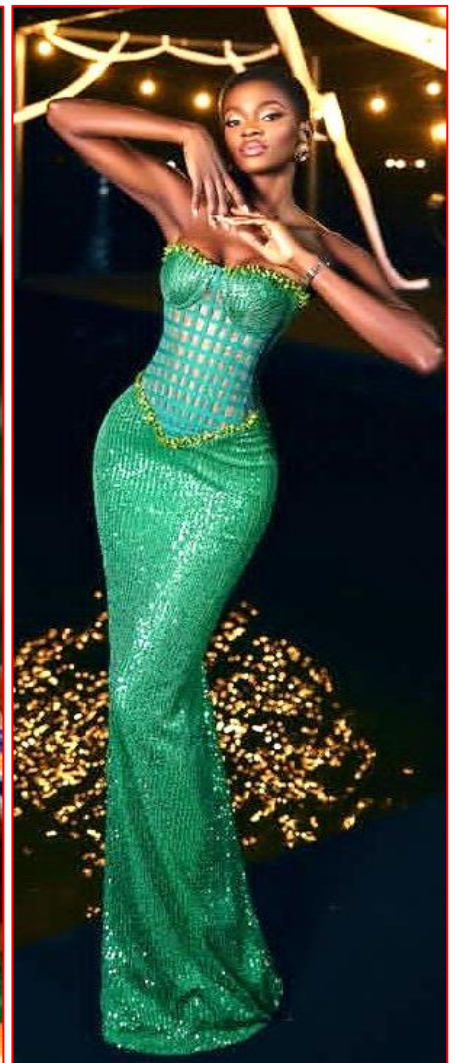
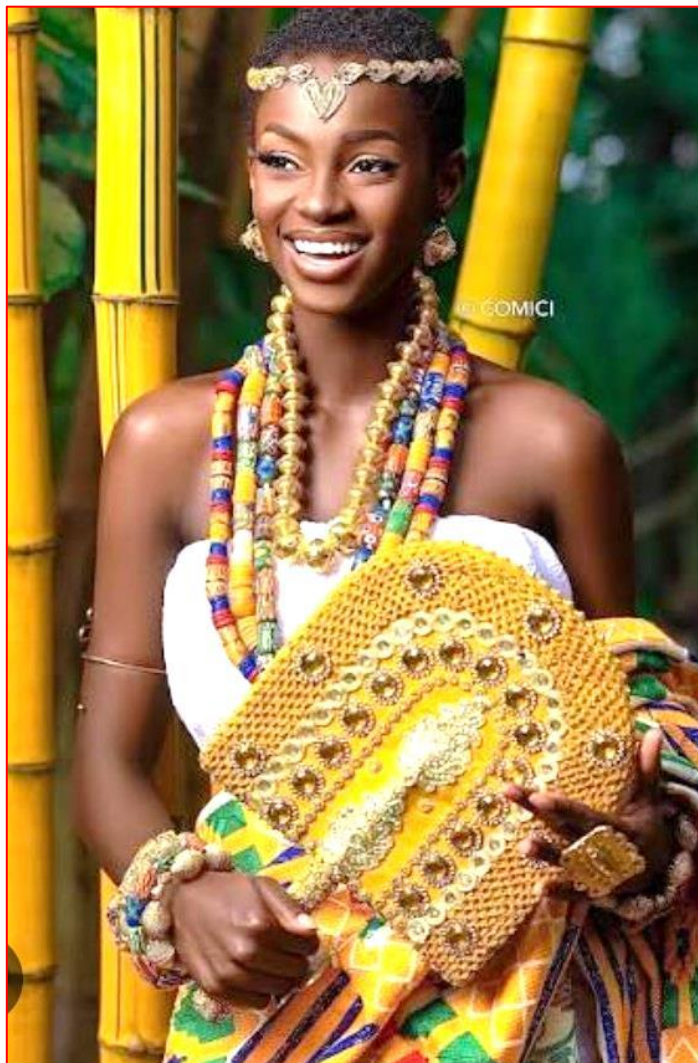
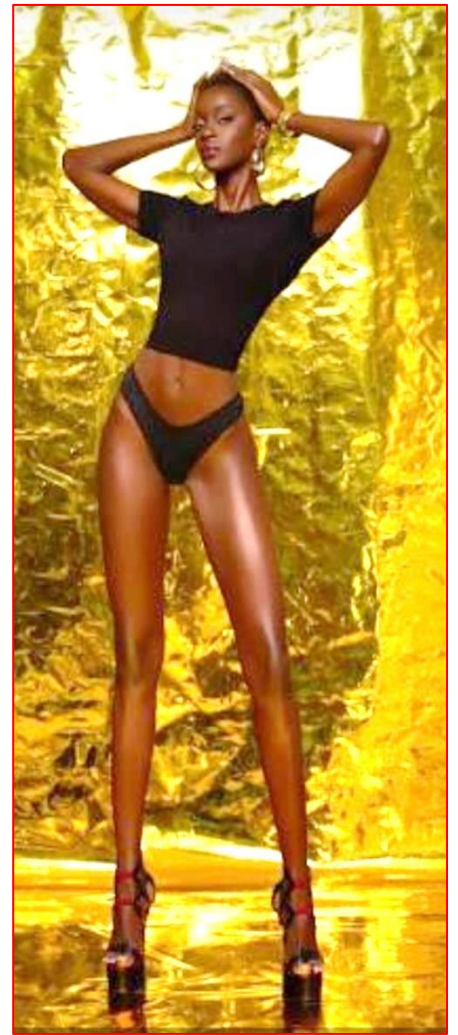
MISS GRAND INTERNATIONAL CÔTE D'IVOIRE 2026

MARLÈNE-KANY KOUASSI

La favorite du concours est arrivée en 6^{ème} position.

Reine de beauté ivoirienne, elle est mannequin, actrice et juriste. Elle a aussi étudié les sciences administratives. Marlène Kouassi a remporté le prix de meilleur costume de bain.





La situation de la route Carrefour Rita / Carrefour Fleuriot

Dimanche 4 Octobre 2026



Les habitants de la zone demandent au Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications de faire le nécessaire en réasphaltant tous les axes routiers de ce secteur si important de la capitale.

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !